



Mont-de-Marsan, le 14 octobre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Report de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) 2016

Le Directeur départemental des Finances publiques et le préfet des Landes ont décidé de reporter le paiement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour les exploitations agricoles, jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Ce report permettra une concertation entre les services de l'État et la profession agricole, afin d'examiner les pertes de récoltes constatées et leur zonage, permettant la mise en place d'un dégrèvement de la TFNB sur les territoires identifiés.

Les modalités de mises en œuvre du report et de ces abattements seront précisées lors de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) plénière qui se réunira le lundi 17 octobre 2016.

Contact technique :
ddtm-sea@landes.gouv.fr

Contact presse :
Joëlle MEURISSE : 05 58 06 72 49 – 06 32 63 68 82
joelle.meurisse@landes.gouv.fr
Lorène GUAY : 05 58 06 58 64
lorene.quay@landes.gouv.fr